

**Mobilité et Territoire 2050 – Plan sectoriel des transports, section programme  
Consultation des cantons selon l’art. 20 OAT**

Monsieur le sous-directeur,  
Mesdames, Messieurs,

Nous accusons réception de votre courrier du 28 juin 2021 qui a retenu notre meilleure attention et nous vous en remercions.

Nous avons pris connaissance avec intérêt de la version finale du document et des retours de la consultation menée auprès des cantons, des communes et instances concernées à fin 2020, ainsi que des réponses apportées par votre office.

La plupart de nos demandes ont été satisfaites, sous réserve de points jugés non relevant dans le cadre de la partie programme de ce plan sectoriel, comme la saturation du tronçon Thielle-Gals sur la RN20, ou encore des projets encore non-inscrits dans PRODES, comme la liaison N5-N20 Vauseyon-Serrières.

Nous saluons les compléments apportés dans les chapitres 2, 3 et 4 qui clarifient la portée du plan. Il est dit notamment que le contenu des cartes, les principes relatifs à la qualité des liaisons et les stratégies de développement constituent un cadre obligatoire pour les planifications de la Confédération et sont également pris en compte lors de l’examen des plans directeurs et des projets d’agglomération. Ils représentent une base de discussion pour les échanges avec les cantons ». De cette manière le principe de la collaboration qui prévaut jusqu’ici (principe du contre-courant), notamment à travers les adaptations du plan directeur cantonal, nous semble respecté.

Nous avons pris bonne note que des discussions relatives aux interfaces multimodales sont envisagées dans le cadre des échanges réguliers entre les niveaux de l’État. Il nous apparaît en effet nécessaire que la thématique soit concrétisée en collaboration entre la Confédération, les cantons et agglomérations, villes et communes, ainsi qu’avec les entreprises de transport.

Nous n’avons pas décelé de contradictions avec notre plan directeur cantonal approuvé par la Confédération en 2019 et n’avons pas d’autres remarques à formuler.

En vous remerciant de l’attention portée à ces lignes, nous vous prions d’agréer, Monsieur le sous-directeur, Mesdames, Messieurs, nos salutations distinguées.

Neuchâtel, le 18 août 2021

Au nom du Conseil d’État :

*Le président,*  
L. FAVRE

*La chancelière,*  
S. DESPLAND